

*Exercice n°12*

1. On a pris en considération les trois impôts pour un total de 269 milliards d'euros : TVA : 163 , Impôt sur le revenu : 57 et l'impôt sur les sociétés : 49 milliards ; soit respectivement : 60,6% pour la TVA et 39,4 pour les impôts directs. Cette structure fiscale est peu redistributive, puisque l'impôt direct est moins important que l'impôt indirect (IR et IS).
2. L'exemple ne permet pas de distinguer les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement. En gros, par ministère, l'enseignement et la défense s'accaparent l'essentiel avec 42,6% du total des ministères.
3. Le déficit est de 47 milliards d'euros, soit 11,75% des dépenses totales. On peut le financer par des emprunts.